

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2015**  
**COMPTE RENDU**

Monsieur DEUTSCH DUMOLIN, nouvel Attaché de Conservation du Musée du Feutre est présenté au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire fait savoir que suite à la délibération du 25 septembre décidant de réfléchir au projet de création d'une commune nouvelle regroupant Mouzon – Amblimont et Yoncq, de nombreuses réunions ont été organisées et une charte a été rédigée. En revanche, il reste le problème de couverture de territoire de l'association communale de chasse agréée (ACCA).

Monsieur le Maire, dans l'attente d'une réponse complète des services de l'Etat, retire ce point et prévoit de rencontrer les associations de chasse des trois communes.

Madame FORTIER demande s'il serait possible de connaître le budget que les communes souhaitaient investir en travaux. Monsieur le Maire répond qu'environ 500 000 € seront engagés dans chaque commune jusqu'à la fin du mandat, celles-ci ayant des budgets suffisants pour les réaliser.

En contrepartie, la DGF des communes sera maintenue et bonifiée de 5%.

Quant à la fiscalité, les taux seront lissés dans la limite de 13 années.

Le projet devra être entériné avant le 31 décembre pour être effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Monsieur VICQ demande des précisions sur le projet de construction d'une école maternelle, inclus dans la charte. Monsieur le Maire précise, qu'afin de conserver à Mouzon la PMI, dont les locaux sont devenus exigus, l'école maternelle du Colombier pourrait leur être mise à disposition. Aussi, un projet de construction d'un bâtiment complémentaire à l'école primaire devrait voir le jour.

Travaux hameau de Villemonty : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de réalisation en tranchée ouverte, des branchements particuliers en limite de propriété d'un montant de 36 609,70 € HT et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental et auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, le devis pour les travaux de rénovation de façade du bâtiment communal situé 4, rue Jean Claude Stoltz de l'entreprise ZATTIER pour un montant HT de 29 600 €. Ces travaux seront réalisés au printemps et inscrits au BP 2016.

Après avoir entendu l'exposé concernant l'extension du restaurant les Echevins et l'estimatif prévisionnel des travaux d'un montant de 226 732,85 € HT, auquel s'ajoutent la maîtrise d'œuvre d'un montant de 10 462,50 € HT, ainsi que l'expertise complémentaire de la charpente d'un montant de 4 900 € HT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter des subventions pour un montant total HT de 242 095,35 € au titre de la DETR ,auprès du Conseil Régional et Conseil Départemental au titre du tourisme et de la mise en accessibilité ,ainsi qu'auprès de la DRAC. Monsieur VICQ, après avoir évoqué la rénovation de la Gravière, rappelle qu'il aurait peut-être été souhaitable de faire une étude de chalandise avant de faire les travaux. Monsieur le Maire rappelle que le restaurant les Echevins est un don de François SOMMER et qu'il appartient à la commune de maintenir un restaurant de qualité gastronomique et doit rester moteur dans l'entretien, sa rénovation ainsi que l'adaptation et la mise en conformité des locaux inaccessibles aux personnes à mobilité réduite.

**FINANCES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise un virement de crédits de 10 000 € du compte 6478 au compte 6554.
  - Attribue une subvention de 1 173 € pour des travaux de rénovation des façades anciennes (convention 47 du 10/02/2014).
  - Accorde une subvention de 175 € pour deux classes de Mouzon CM1 et CM2, participant au projet artistique globalisé (PAG 1<sup>er</sup> degré), ayant pour thème « Chant choral et comédies musicales ».
- Parallèlement à cette subvention, deux transports aller - retour Mouzon - Carignan seront à prendre en charge.

Après avoir entendu le rapport d'activités 2015 du Musée du Feutre présenté par l'Adjoint à la culture, ainsi que son bilan financier, le programme d'animations et le budget 2016 sont présentés, portant sur les expositions temporaires suivantes :

- L'exposition « Chaussons et pantoufles en feutre »
- La résidence d'artiste et l'exposition «Danièle TOURNEMINE, chemins de Feutre »
- L'exposition « Sigrid BANNIER – Feutres d'intérieur »

Ainsi que la Nuit de Musées et les Journées du Patrimoine.

Le budget prévisionnel est équilibré à la somme de 123 500 € en dépenses – recettes, pour lequel le Conseil Municipal sollicite, à l'unanimité, une subvention à hauteur de 20% auprès de l'Etat, 20% auprès de la Région, 20% auprès du Conseil Départemental et 20% auprès de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg.

Dans le cadre de l'opération « rénovation des façades anciennes », le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant n°8 portant essentiellement sur les dispositions spécifiques à l'appel à manifestation d'intérêt « Centre bourg », déterminant le taux de subvention à 32,5% de la part de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg et 17,5% pour Carignan.

Monsieur le Maire rappelle que la commune participe actuellement à hauteur de 25% et qu'il proposera lors d'un prochain conseil une participation à hauteur de 17,5% afin de rester constant dans l'aide.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à un groupement de commandes auprès de la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes pour l'achat de gaz naturel et d'électricité, pour une durée de 4 ans à compter de la date du début du marché.

Considérant la construction de nouveaux pavillons à l'entrée de Mouzon sur la RD 964 en venant de Stenay et afin d'assurer la sécurité de leurs propriétaires en limitant la vitesse de circulation, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier les limites de l'agglomération selon l'arrêté ci-joint. Madame MALJEAN demande à ce que les mêmes modifications soient apportées avenue de l'Europe, afin de protéger les sorties des Horgnes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ouvrir un poste en CDD aux services techniques pour une durée d'un an et à la majorité (1 abstention Monsieur LANG) un poste en CDD d'un an, renouvelable une fois, pour une mission d'assistance technique.

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité, une subvention de fonctionnement de 495 € à l'ADECMR.